

Pour citer cet article :

Gosselin (L.), 2020, « L'Aspect verbal », in *Encyclopédie Grammaticale du Français*, en ligne : <http://encyclogram.fr>.

DOI: <https://nakala.fr/10.34847/nkl.f005v78h>

1. DÉLIMITATION DU DOMAINE.

1.1. Présentation.

Même si des oppositions aspectuelles, comme les différences entre le passé simple, le passé composé et l'imparfait, ont été étudiées par les grammairiens des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles (cf. en particulier Maupas 1607, Girard 1747, Beauzée 1767), la notion d'*aspect* n'a été introduite dans la grammaire française qu'au début du XIX^{ème}, par Michel dit « de Neuville » (cf. Fournier 2013 : 239-246), et ne s'est imposée que très progressivement au XX^{ème} (cf. Brunot 1922, Guillaume 1929). Et cela n'a pas été sans provoquer de vives résistances de linguistes qui, comme Tesnière (1959)¹, voulaient en réserver l'usage à l'étude des langues slaves. On a d'ailleurs cru, jusque récemment, que cette notion avait été empruntée à la slavistique (pour une discussion, cf. Fournier 2013). Or malgré l'importance qui lui est actuellement reconnue, elle est encore largement minorée dans les manuels d'enseignement scolaire et de *Français Langue Etrangère*². Sans doute est-ce dû, au moins en partie, au fait qu'en dépit de très nets efforts de convergence entre les chercheurs du domaine au cours des trente dernières années, qui ont su dépasser des oppositions terminologiques – la terminologie est particulièrement proliférante dans le domaine – et des blocages liés aux choix de modélisation adoptés, il reste certains flottements dans les définitions proposées, ainsi que des positions inconciliables. Nous essayons, dans cette notice, de préciser les points d'accord (par-delà les différences terminologiques) ainsi que les divergences entre les principales conceptions actuelles de l'aspect. Ce faisant, nous avancerons des définitions explicites de l'aspect et des sous-catégories aspectuelles nécessaires pour rendre compte de la sémantique des formes verbales du français.

Pour que le lecteur puisse établir plus aisément des liens entre les différentes théories de l'aspect, nous donnons les termes servant à identifier des valeurs aspectuelles en italiques,

¹ « L'aspect est complètement étranger au français, bien que nombre de francophones, qui ne l'ont jamais pratiqué, c'est-à-dire senti en parlant réellement une langue slave, comme par exemple le russe, n'hésitent pas à en parler à tort et à travers » (chap. 37, § 27).

² Cf. Sautot et Lepoivre-Duc éds (2013). Il faut cependant signaler, à titre d'exceptions notables Delbart (2016) et Somé (2019).

et nous indiquons entre parenthèses les expressions équivalentes utilisées actuellement, par différents auteurs. Par exemple, pour l'aspect *inaccompli*, nous donnerons une définition et les termes équivalents : *imperfectif, sécant, cursif*.

1.2. Définitions : aspect versus temps.

Selon la conception la plus commune, « l'aspect est défini comme la façon de représenter le déroulement du procès dans le temps » (Milliaressi 2010). Le terme de *procès*, introduit par Meillet (1912), recouvre à la fois les *états* (procès non dynamiques) et les *événements* (procès dynamiques), c'est-à-dire toutes les représentations exprimées par des groupes verbaux ou des groupes nominaux à base déverbale (ex. « *la destruction de Cartage par les romains* »). On utilise aussi de façon équivalente, dans la littérature, les termes de *situation* et d'*éventualité* (calque de l'anglais *eventuality*).

La catégorie de l'*aspect* renvoie donc à la structure temporelle du procès, mais elle se distingue de celle du *temps*, à l'intérieur de la catégorie plus générale de la *temporalité linguistique*, que l'on prendra garde de ne pas assimiler aux temporalités extralinguistiques : physique, sociale, psychique, etc. Au sein de la temporalité linguistique, l'*aspect* renvoie au temps inhérent au procès, tandis que le *temps* désigne traditionnellement le cadre chronologique dans le lequel le procès se trouve situé.

Par exemple, dans l'énoncé (1) :

- (1) Mardi matin, il pleuvait

L'*aspect* correspond au fait de présenter le procès (*pleuvoir*) comme étant en cours (aspect *inaccompli, imperfectif, sécant, cursif*), alors que le *temps* consiste à situer ce procès en cours selon un repérage qui se définit à la fois relativement au moment de l'énonciation (valeur de passé) et selon un système calendaire (*mardi matin*).

Ainsi, selon Guillaume (1929) l'*aspect* correspond au temps « impliqué par le verbe », « inhérent » au procès exprimé. Il se distingue du temps « expliqué » qui permet de localiser le procès par rapport au moment de l'énonciation (selon la tripartition : présent, passé, futur), et/ou par rapport à un autre point de repère. Cette définition a été reformulée par Imbs (1960) puis par Comrie (1976), pour qui l'*aspect* renvoie au « temps interne » constitutif du procès, tandis que le *temps* désigne le temps externe au procès. Cette formulation est sans doute plus immédiatement parlante (elle est aujourd'hui généralement adoptée), mais elle peut être aussi source de difficultés, car l'*aspect* concerne non seulement le temps compris entre le début et fin du procès, mais aussi la phase qui le précède ainsi que celle qui le suit, telles qu'elles sont respectivement sélectionnées dans les exemples :

- (2) (a) [Je vois qu'] il va pleuvoir
(b) [Je vois qu'] il vient de pleuvoir.

Borillo (2005) parle d'*aspect interne* pour désigner la structure de la portion de temps comprise entre les bornes, initiale et finale, du procès, et d'*aspect externe* pour les phases

pré-processuelle (*préparatoire*, ex. 2a) et *post-processuelle* (*résultante*, ex. 2b). Mais cette distinction n'est évidemment pas compatible avec la définition de l'aspect comme renvoyant exclusivement au temps interne au procès : la notion d'*aspect interne* serait pléonastique, celle d'*aspect externe* contradictoire. C'est pourquoi il paraît plus judicieux de considérer que l'aspect désigne la structure du temps *inhérent* ou *constitutif* du procès, impliquant à la fois l'aspect interne et l'aspect externe.

Bien que l'*aspect* et le *temps* constituent deux sous-catégories de la temporalité linguistique qui doivent être nettement dissociées, il ne paraît toutefois pas envisageable de déterminer le temps d'un procès sans prendre en compte l'aspect sous lequel il est présenté, car ce qui se trouve temporellement localisé, de façon absolue ou relative, ce n'est pas toujours le procès lui-même, mais la portion du procès qui est aspectuellement sélectionnée, comme l'affirmait déjà Brunot (1922 : 440) :

[...] le temps ne peut être complètement indiqué que si on exprime, d'une part, à quel moment se rapporte l'action, d'autre part, à quel point de son développement elle en est à ce moment. [...] Supposons qu'on donne rendez-vous à quelqu'un qui vous a présenté un manuscrit : *revenez lundi, je l'aurai lu, nous en causerons*. Ce qu'on veut lui marquer par *je l'aurai lu*, c'est que ce jour-là la lecture sera terminée, le fait accompli. L'action se présentera sous l'aspect d'une action accomplie.

Ainsi, dans l'exemple

- (3) Il allait traverser la place

ce qui se trouve situé dans le passé, c'est la phase préparatoire du procès (*traverser la place*), et non le procès lui-même (dont la réalisation éventuelle peut aussi bien être située dans le passé, le présent ou l'avenir). De même, dans l'exemple (1) ci-dessus, ce qui est localisé dans le passé (*mardi matin*), c'est une phase interne du procès qui était en cours à ce moment-là, mais rien ne dit que la borne finale du procès ait été atteinte au moment de l'énonciation (et donc que le procès relève du passé dans sa globalité), comme le montre la possibilité d'enchaîner sur « *et il pleut toujours actuellement* ».

1.3. Les formes à valeur aspectuelle.

Différents types de formes contribuent à exprimer l'aspect. Citons les plus importantes :

- a) Le lexème verbal ; par ex. *sortir* désigne un procès ponctuel, tandis que *se promener* exprime un procès duratif.
- b) Les compléments du verbe au sein du syntagme verbal ; *boire* désigne un procès dépourvu de bornes intrinsèques (on peut toujours continuer de boire), tandis que *boire un verre de vin* renvoie à un procès intrinsèquement borné : une fois que le verre est bu, on ne peut continuer de le boire. On opposera de la même manière *nager* et *nager jusqu'à la rive*.
- c) Les préfixes ; par ex., *re-*, exprime, dans l'un de ses emplois, la répétition (*commencer / recommencer*).
- d) Les suffixes ; par ex. *-iller* dans *sautiller*, marque l'itération de *sauter*.

e) Les conjugaisons (formes simples, composées et surcomposées) indiquent à la fois le temps et l'aspect. Par ex., l'opposition, passé simple / imparfait dans la narration est de nature aspectuelle.

f) Les périphrases verbales qui sélectionnent une phase du procès (*se disposer à Vinf, terminer de Vinf, venir de Vinf...*).

g) Les adverbes d'aspect (*souvent, parfois, toujours, encore, déjà...*).

h) Les compléments de durée (*en / pendant une heure, depuis une heure...*).

i) Certaines constructions syntaxiques ; par ex. les relatives « déictiques », qui impliquent l'aspect inaccompli (*Il le vit/voyait qui dormait / *dormit*).

Il faut toutefois souligner que la plupart de ces marqueurs sont susceptibles de donner lieu à divers effets de sens (correspondant à différentes valeurs aspectuelles) en discours, qui dépendent de leur contexte d'apparition. Dès lors le calcul de l'aspect doit prendre en compte l'interaction de ces différents marqueurs, mais il doit aussi faire intervenir des connaissances encyclopédiques et des connaissances spécifiquement relatives à la situation d'énonciation. Par exemple, si un locuteur énonce (4a), ou (4b) alors qu'il est à table :

- (4) (a) J'ai joué du piano pendant dix ans.
(b) Je joue du piano.

on assignera à l'énoncé une valeur itérative, alors qu'aucune des formes qu'il contient n'est spécifiquement itérative (du type : *régulièrement, chaque jour...*), uniquement sur la base de connaissances encyclopédiques (4a) et situationnelles (4b). D'où la nécessité de modèles de l'interprétation aspectuo-temporelle des énoncés qui prennent en compte l'ensemble des marqueurs, lexicaux et grammaticaux, et qui articulent les contraintes linguistiques à celles qui sont liées aux connaissances encyclopédiques et situationnelles, ainsi qu'aux exigences pragmatiques (comme la *pertinence*, cf. Saussure 2003).

On se bornera, dans cette notice, à expliciter les grandes catégories et sous-catégories de l'aspect, et à les mettre en relation avec les classes de marqueurs les plus généralement utilisées pour les exprimer.

2. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES IMPORTANTES.

2.1. Guillaume G. (1929/1984), *Temps et verbe*, Paris, Champion.

Texte fondateur des études aspectuelles en français.

2.2. Vendler Z. (1967), *Linguistics in Philosophy*, Ithaca, NY, Cornell University Press.

Ouvrage de philosophie du langage qui introduit une classification des types de procès qui servira de référence pour les travaux ultérieurs sur l'aspect lexical [cf. section 3.1.]

2.3. Comrie B. (1976), *Aspect: An introduction to the study of verbal aspect and related problems*. Cambridge, Cambridge University Press.

Texte de référence sur l'aspect en linguistique générale

2.4. Barcelo G. J., Bres J. (2006), *Les temps de l'indicatif en français*, Paris, Ophrys.

Présentation de l'ensemble du système verbal de l'indicatif du français, envisagé du point de vue temporel et aspectuel dans une perspective d'inspiration guillaumienne.

2.5. Swart, H. de (2012), Verbal aspect, in R. Binnic (éd.), *The Oxford handbook on tense and aspect*, Oxford, Oxford University Press, p. 752-780.

Synthèse des travaux sur l'aspect en linguistique générale de la fin du 20^{ème} siècle et du début du 21^{ème}.

3. ANALYSES ET MODÉLISATIONS.

3.1. *L'aspect lexical : les types de procès.*

Il est d'usage, au moins depuis Garey (1957), de distinguer, pour les langues romanes et germaniques, deux grands types d'aspect : l'aspect lexical et l'aspect grammatical. Cette distinction est d'abord morphologique : l'aspect lexical est marqué par des lexèmes (principalement par le radical verbal), l'aspect grammatical par des grammèmes (au premier chef par la flexion verbale). Ainsi dans une forme simple comme « *Il dormait* », l'aspect lexical est indiqué par le radical du verbe *dormir* (*dorm-*), tandis que l'aspect grammatical est marqué par la flexion de l'imparfait (*-ai-*). La question est alors de savoir si cette distinction morphologique correspond à une différence de nature sémantique, ou non. Et là, les réponses divergent en fonction des perspectives théoriques adoptées. Nous présenterons à la section suivante (consacrée à l'aspect grammatical) les deux grandes orientations actuellement présentes dans la littérature sur l'aspect. Exposons d'abord les principes le plus généralement admis concernant l'aspect lexical.

3.1.1. Définition des types de procès.

L'étude de l'aspect lexical a pour but d'attribuer à tout procès (i.e. à tout contenu sémantique d'un groupe verbal, ou d'un groupe nominal déverbal) un *type de procès* (on parle de façon équivalente de *classe d'éventualité*, de *classe de situation*, d'*Aktionsart*, de *mode d'action*, ou encore d'*actionnalité* et d'*aspect prédicatif*). À la division grammaticale classique entre *verbes d'état* et *verbes d'action* s'est progressivement substituée une classification plus fine et plus opératoire qui prend en compte non seulement le lexème verbal lui-même, mais aussi ses compléments (cf. Gosselin & François 1991). De sorte que l'on considère aujourd'hui que les procès sont exprimés par les syntagmes verbaux, indépendamment de la conjugaison du verbe ; c'est pourquoi ils sont généralement présentés à l'infinitif. Ils ont fait l'objet d'une classification, désormais classique, en quatre types, par Vendler (1967) : *état*, *activité*, *accomplissement*, *achèvement* (ou *réalisation instantanée*). Cette quadripartition a été adaptée au français, par François (1989) et Martin (1988), entre autres. Chacun des quatre types de procès est défini au moyen de trois traits sémantiques, validés par des tests.

Les traits retenus pour répartir les procès en fonction de la classification de Vendler sont respectivement la *dynamacité*, le *bornage* (ou *télicité*) et la *ponctualité* (ou *atomicité*) (cf.

Mourelatos 1978; pour une présentation générale des typologies de procès, cf. Gosselin & François 1991).

La *dynamicit * correspond au fait que le proc s est con u comme subsumant un ou plusieurs changements. Ce trait permet d'opposer les * tats* (statiques, non dynamiques : n'impliquant aucun changement interne), aux autres proc s (non statiques, dynamiques).

Le terme de *bornage* peut  tre trompeur, car tout proc s,   l'exception des propri t s n cessaires (ex. * tre le fils de son p re*) est born    un moment ou un autre. La distinction essentielle concerne le fait que le proc s est born  de fa on *extrins que* ou *intrins que* (Jackendoff 1992). Le bornage est *extrins que* lorsqu'il n'est pas marqu  par le proc s lui-m me, qui est dit *at lique*, *imperfectif* ou *non terminatif*. Il est *intrins que* soit quand il implique la pr sence de bornes, soit quand il constitue lui-m me une borne pour une situation ant rieure (dans le cas des proc s ponctuels). En cas de bornage *intrins que*, le proc s est dit *t lique*, *perfectif* ou *terminatif*. Le crit re permettant de d terminer le caract re extrins que ou intrins que du bornage est le suivant : un proc s *at lique* (qui n'est born  que de fa on extrins que) peut toujours  tre continu  (ex. *marcher*, *dormir*, *regarder un tableau* : quand on a march , on peut continuer de marcher, sauf contrainte extralinguistique), tandis que le d roulement d'un proc s *t lique* ne saurait  tre poursuivi au del -de sa borne finale intrins que (*rentrer chez soi*, *manger une pomme*, *sortir* : une fois qu'on est sorti, on ne peut continuer de sortir).

La *ponctualit * d signe le fait qu'un proc s *ponctuel* (ou *non duratif*) n'a pas de dur e mesurable et linguistiquement exprimable au moyen d'un compl ment de dur e (m me si, dans la r alit  extralinguistique, tout proc s a  videmment une dur e, m me infime).   l'inverse, la dur e d'un proc s *non ponctuel* (ou *duratif*) peut  tre exprim e par un compl ment de dur e (ex. *dormir deux heures*).

Soit la classification obtenue au moyen de ces trois traits :

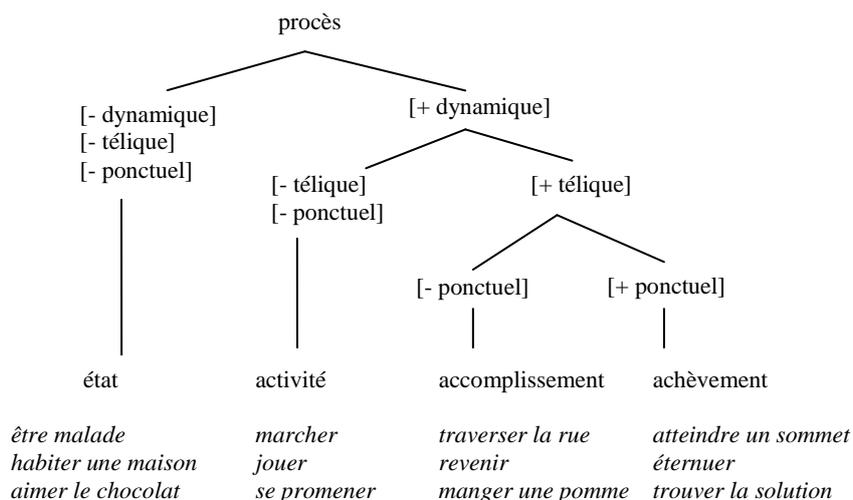


Figure 1 : les types de proc s

Remarquons que sur la base de ces mêmes traits, certains auteurs préfèrent retenir une tripartition entre *états* ([- dynamiques], [- téléiques]), *processus* ([+ dynamiques], [- téléiques] ; ce qui correspond aux *activités*) et *événements* ([+ dynamiques], [+ téléiques] ; englobant les *accomplissements* et les *achèvements*). D'autres encore se contentent d'une bipartition, soit entre *états* ([- dynamiques]) et *événements* ([+ dynamiques] ; recouvrant les *activités*, *accomplissements* et *achèvements*), soit entre *procès imperfectifs* ([- téléiques] : *états* et *activités*) et *procès perfectifs* ([+ téléiques] : *accomplissements* et *achèvements*).

3.1.2. Les tests

L'assignation de ces traits résulte de l'application de tests, car l'intuition seule ne peut suffire. On en rappelle l'essentiel. Un groupe verbal exprime un procès [+dynamique] s'il est compatible avec « *être en train de Vinf* », conjugué au présent ou à l'imparfait :

- (5) (a) Il est en train de marcher [+ dynamique]
(b) ?? Il est en train d'habiter une maison [- dynamique].

Ce test est fiable, mais donne parfois des résultats douteux avec les procès ponctuels, qui sont pourtant dynamiques par définition :

- (5) (c) ? Il est en train d'atteindre la cible.

Cela provient du fait que la dynamicité correspond à la présence d'un ou plusieurs changements subsumés par le procès, alors qu'« *être en train de Vinf* » indique que l'on a affaire à une série de changements, et que les procès ponctuels constituent des changements *atomiques* (indécomposables) : ils sont dynamiques parce qu'ils expriment des changements, mais difficilement compatibles avec « *être en train de Vinf* » parce qu'ils ne subsument pas des séries de changements.

Le *bornage intrinsèque* (*télicité*) est révélé par la compatibilité du groupe verbal, conjugué au passé composé, avec [*en* + durée], tandis que le *bornage extrinsèque* (*atélicité*) se manifeste par la compatibilité, avec [*pendant* + durée] :

- (6) (a) Il a traversé la place en cinq minutes / ?? pendant cinq minutes [+ téléique]
(b) Il a marché ?? en cinq minutes / pendant cinq minutes [- téléique].

Ce test révèle le rôle essentiel des compléments du verbe pour définir le type de procès. Si *courir* est un procès atélique (une activité), *courir un cent mètres* ou *courir jusqu'à l'école* expriment des procès téléiques (des accomplissements), dont la borne finale est donnée par le complément du verbe :

- (6) (c) Il a couru ?? en cinq minutes / pendant cinq minutes [- téléique]
(d) Il a couru jusqu'à l'école en cinq minutes / ?? pendant cinq minutes [+ téléique].

Quant à la ponctualité, elle est testée au moyen de la compatibilité du groupe verbal, conjugué au passé composé, avec un circonstanciel de localisation temporelle ponctuel :

- (7) (a) ?? Il a habité une maison à 8h15 [- ponctuel]
(b) Il est arrivé à 8h15 [+ ponctuel].

Pour plus de sûreté, on vérifie la distinction entre accomplissement et achèvement au moyen d'un test de paraphrasticité. Un procès (dont on a préalablement établi le caractère [+borné]) est ponctuel si et seulement si l'expression « *mettre n temps à Vinf* » équivaut à « *mettre n temps avant de Vinf* » (la durée ne pouvant être celle du procès lui-même concerne sa phase pré-processuelle) :

- (8) (a) Il a mis cinq minutes à traverser la place (\neq avant de traverser la place) [- ponctuel]
(b) Il a mis cinq minutes à arriver de l'autre côté (\approx avant d'arriver de l'autre côté) [+ ponctuel].

La principale difficulté d'application de ces tests tient à ce que l'on a appelé des « glissements de sens » (Fuchs, Gosselin & Victorri 1991), qui sont traités dans les théories proposant un calcul compositionnel de l'aspect au moyen d'un mécanisme de *coercion* (voir *infra*). Lorsqu'il n'est pas directement compatible avec une expression servant à le tester, un groupe verbal a tendance à prendre un sens dérivé, proche mais un peu différent, qui le rend compatible avec cette expression. En général, il s'agit de considérer une phase externe du procès (préparatoire ou résultante), de le contracter sur une de ses borne (initiale ou finale) ou de l'itérer. Par exemple, *fermer les yeux* désigne un procès ponctuel, mais il est compatible avec [*pendant* + durée], à condition que *fermer les yeux* devienne équivalent de *garder / tenir les yeux fermés* (glissement vers la phase résultante, post-processuelle, qui est non ponctuelle et bornée de façon extrinsèque) :

- (9) Il a fermé les yeux pendant dix minutes.

De même, *dormir* exprime un procès atélique (ex.10a). Mais il se combine parfaitement avec [*en* + durée], à condition d'indiquer non plus le procès lui-même, mais sa phase préparatoire, pré-processuelle, et de devenir alors synonyme de *s'endormir* (ex. 10b) :

- (10) (a) Il a dormi pendant 5 heures.
(b) Il a dormi en 5 minutes (\approx il s'est endormi en 5 minutes).

Enfin, *cligner des yeux* désigne un procès ponctuel, mais devient compatible avec [*pendant* + durée] dès lors que le procès est itéré, car c'est la série itérative qui se voit attribuer une durée :

- (11) Il a cligné des yeux pendant 5 minutes.

Il est donc essentiel de vérifier la présence d'éventuels glissements de sens lors de l'application des tests de compatibilité, un glissement de sens étant le mode de résolution d'une incompatibilité initiale, et devant donc être interprété comme l'indice d'une telle incompatibilité. Ne pas tenir compte de ces phénomènes lors de l'application des tests conduit à des erreurs de classement, ou même à considérer l'identification des types de procès comme une tâche irréalisable, ou bien encore à multiplier les sous-catégories de procès de façon difficilement contrôlable.

Étant donné les difficultés liées à la mise en œuvre des tests, il peut paraître utile d'utiliser une procédure de classement qui en ordonne l'application sous la forme d'un arbre de décision :

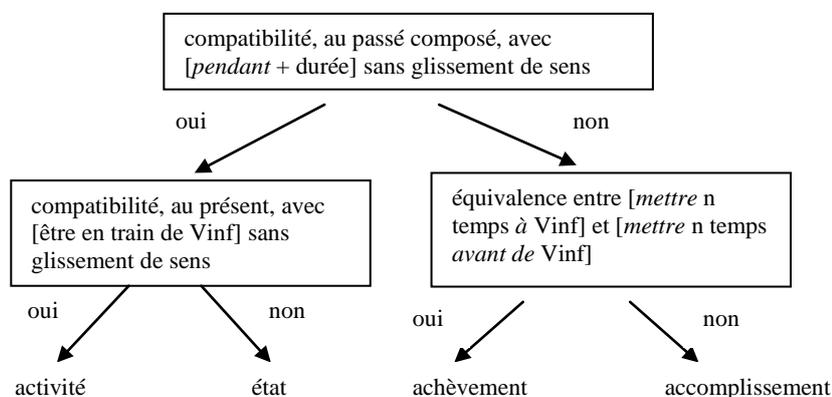


Figure 2 : procédure de classement des procès

L'avantage de cette procédure est principalement d'éviter d'avoir à appliquer le test de compatibilité avec [*en* + durée] aux procès ponctuels. Car, comme ils n'ont pas de durée mesurable, l'adjonction d'un complément de durée, quel qu'il soit, conduit nécessairement à un glissement de sens, soit vers la phase résultante, post-processuelle (12a), soit vers la phase préparatoire, pré-processuelle (12b) :

- (12) (a) Il s'est arrêté de parler pendant cinq minutes
(b) Il s'est arrêté de parler en cinq minutes.

Ces procès ponctuels sont intrinsèquement bornés (téliques) parce qu'ils constituent eux-mêmes des bornes entre une situation antérieure et une situation ultérieure, et non parce qu'ils auraient une durée bornée.

Soit pour exemple l'application de la procédure au texte suivant :

- (13) Quand Monsieur Lecoq est pressé, il marche vite. Il courait presque, en descendant la rue de Notre-Dame-de-Lorette. [...]
Arrivé au bas de la rue, en face de l'église, l'agent de la Sûreté s'arrêta court. [...]
Aussitôt, ils traversèrent le carrefour et entrèrent chez le marchand de vins. » (É. Gaboriau, *Le Crime d'Orcival*).

Si l'on veille à bien tenir compte des glissements de sens, on obtient les résultats synthétisés dans le tableau 1 :

| | dynamique | télique | ponctuel | type de procès |
|--|-----------|---------|----------|-----------------|
| <i>être pressé</i> | - | - | - | état |
| <i>marcher vite</i> | + | - | - | activité |
| <i>courir</i> | + | - | - | activité |
| <i>descendre la rue</i> | + | + | - | accomplissement |
| <i>arriver au bas de la rue</i> | + | + | + | achèvement |
| <i>s'arrêter court</i> | + | + | + | achèvement |
| <i>traverser le carrefour</i> | + | + | - | accomplissement |
| <i>entrer chez le marchand de vins</i> | + | + | + | achèvement |

Tableau 1 : classement des procès de l'ex. (13)

3.1.3. Discussion.

Cette classification a fait l'objet d'innombrables discussions et propositions d'amélioration (pour une vue d'ensemble, cf. Croft 2012 : 33-45), mais elle reste la référence dans le domaine. Citons néanmoins quelques précautions ou modifications, qui se sont plus ou moins imposées.

a) Il est nécessaire de prendre en compte la polysémie ou la relative indétermination des représentations sémantiques associées aux verbes, car elles peuvent avoir des effets sur le classement des procès exprimés. Par exemple, le verbe *manger*, selon qu'il renvoie à la simple ingestion de nourriture ou au fait de prendre un repas exprimera respectivement une activité (ex. 14a) ou un accomplissement (ex.14b) :

- (14) (a) Il a mangé pendant des heures.
 (b) Il a mangé en dix minutes.

b) Certaines classes ont été décomposées. Ainsi, il convient de dissocier les *états permanents* (correspondant aux *propriétés nécessaires*, ex. : *être le fils de X*), qui ne tolèrent aucun complément de durée, des *états transitoires*, (propriétés contingentes, ex. : *être enrhumé*) qui acceptent naturellement des compléments de durée. Par ailleurs, on a dissocié les accomplissements proprement dits des *accomplissements graduels* (Bertinetto & Squartini 1995), qui n'impliquent pas nécessairement qu'une borne finale intrinsèque (un *télos*) soit atteinte (cette catégorie correspond aux *verbes de changement d'état* de Meillet 1912, aux *verbes d'achèvement graduel* de Dowty 1979 ainsi qu'aux *verbes semi-perfectifs* de Riegel 1985 ; pour une discussion, cf. Croft 2012 : 73 sq.). Ces verbes, qualifiés de « verbes de complétion graduelle » par Bertinetto et Squartini 1995, sont généralement dérivés d'adjectifs à signification « gradable »³. C'est, par exemple, le cas de *maigrir* ou de *s'approcher*, qui n'induisent pas nécessairement qu'au terme du procès le sujet soit devenu maigre ou tout proche, comme l'indique la possibilité d'énoncer :

³ Pour un aperçu plus général sur les liens entre scalarité et télicité, cf. Caudal & Nicolas (2005).

- (15) (a) Il a maigri mais il est encore gros.
(b) Il s'est approché mais il est encore loin.

La question qui se pose alors est de savoir s'il faut créer une classe supplémentaire, intermédiaire entre les activités et les accomplissements, ou considérer qu'il s'agit d'un cas d'indétermination du sens du verbe (comparable, quoique différente, de celle du verbe *manger* cité ci-dessus).

c) La prise en compte de caractéristiques qui ne sont pas à proprement parler aspectuelles, comme les propriétés actanciennes (agentivité, contrôle, intentionnalité, causalité...) peut conduire à des classifications beaucoup plus complexes (cf. François 2003). Parmi les propriétés qui sont à l'intersection de l'aspect et de la causalité, se trouve la *transitionnalité* (Vet 1996), i.e. le fait de déboucher sur un état résultant différent de la situation initiale. La prise en compte de cette propriété a amené à distinguer, parmi les accomplissements, ceux qui sont transitionnels, appelés *culminations* (ex. *atteindre un sommet, trouver une solution*), de ceux qui ne le sont pas, et qu'on appelle *semelfactifs* (ex. *cligner des yeux, sursauter*). Par ailleurs, l'analyse de la causalité interne aux procès (entre leurs différentes parties) a permis de préciser les propriétés formelles des activités et des accomplissements (cf. Krifka 1998 et les travaux qui s'en inspirent).

d) L'appellation traditionnelle d'*aspect lexical* pour désigner ces phénomènes est discutable, car il est aisé de montrer que, dans un certain nombre de cas, le choix du déterminant du SN objet du verbe est décisif pour classer le procès. Ainsi *manger du gâteau* désigne une activité (procès atélique), tandis que *manger un gâteau* exprime un accomplissement (procès télique), comme le montre l'application des tests :

- (16) (a) Il a mangé du gâteau pendant 5 minutes / ? en cinq minutes.
(b) Il a mangé un gâteau ?pendant 5 minutes / en cinq minutes.

Le choix d'un grammème (le déterminant du nom) influe donc directement sur l'aspect dit *lexical*. C'est pourquoi il a été proposé de parler d'*aspect prédicatif* (*predicational aspect*, Verkuyl 1972) plutôt que d'*aspect lexical*, pour désigner les types de procès. Pour notre part, nous retiendrons le terme d'*aspect conceptuel* pour renvoyer à la constitution des procès, que nous distinguerons de la *visée aspectuelle*, marquée principalement par les formes verbales.

3.2. L'aspect grammatical.

Deux grandes approches du rôle de l'aspect grammatical relativement à l'aspect lexical s'opposent, qui sont transversales aux différentes écoles sémantiques (formelles, cognitives, énonciatives, computationnelles...) : on parlera ici d'une *conception unitaire* (dite aussi *unidimensionnelle*) et d'une *conception dualiste* (ou *bidimensionnelle*) de l'aspect (cf. Sasse 2002, de Swart 2012, Croft 2012 : 31-32).

3.2.1. L'approche unitaire.

Selon la conception *unitaire* (défendue, entre autres par Verkuyl 1972, Langacker 1987, Moens et Steedman 1988, Desclés 1989, 1994, De Swart 1998, Michaelis 2004, Croft

2012), l'aspect grammatical est sémantiquement de même nature que l'aspect lexical. Il vient confirmer ou modifier le type de procès préalablement calculé à partir du syntagme verbal. Ainsi dans les phrases :

- (17) (a) Il traversa la place.
(b) Il traversait la place.

le procès exprimé par le syntagme verbal (*traverser la place*) est-il un accomplissement (dynamique, télique, non-punctuel). En (17a) l'emploi du passé simple vient confirmer ces caractéristiques (le procès reste un accomplissement), alors qu'en (17b), l'imparfait opère une transformation qui fait perdre au procès sa télicité, et, selon certaines approches, sa dynamicité, le changeant ainsi en activité ou en état (on dit alors que l'imparfait et le présent sont des *stativiseurs* (Michaelis 2004), au sens où ils rendent le procès statique, non dynamique).

Symétriquement le passé simple, comme marqueur d'événement, change un état (ex. *être malade*) en événement (ex. *il fut malade*).

Cette approche a donné lieu à des systèmes formels de calcul de l'aspect qui sont *compositionnels*. La compositionnalité est un principe général en sémantique, issu de la logique formelle (on en attribue la paternité à Frege), selon lequel la signification d'un tout (un syntagme, une phrase) est calculable sur la base des significations attribuées à chacun de ses éléments et de règles de composition de ces significations. Dans le domaine de l'aspect, il s'agit donc d'assigner des significations aspectuelles à divers éléments lexicaux et grammaticaux de la phrase, puis d'en opérer la composition selon un ordre et des principes explicites. Par-delà les différences techniques entre les modèles proposés dans la littérature sur la compositionnalité de l'aspect, il est possible de schématiser la procédure de calcul de la façon suivante :

- a) le lexème verbal code un procès (E1) d'un certain type aspectuel ;
- b) le type du procès peut se trouver confirmé ou transformé par les éventuels compléments du verbe, pour donner un procès E2 ;
- c) l'aspect grammatical, codé par la flexion verbale, fonctionne lui-même comme un opérateur prenant pour entrée le procès E2 et produisant en sortie un procès E3, qui peut être du même type ou d'un type différent.

Chaque flexion verbale sera donc caractérisée par le type de procès qu'elle prend en entrée et celui qu'elle produit en sortie.

Prenons un exemple :

- (18) Il écrivait une lettre

et détaillons l'application de la procédure de calcul :

- a) Le verbe *écrire* exprime un procès E1 de type *activité* (dynamique, atélique), comme le montre l'application des tests :

- (19) (a) Il était en train d'écrire.
(b) Il a écrit pendant deux heures / ??en deux heures.

b) L'ajout du complément d'objet *une lettre* transforme l'*activité* (E1) en *accomplissement* (E2), par la substitution du trait [+ télique] au trait [- télique], comme le montrent là encore les tests :

- (19) (c) Il a écrit une lettre en deux / ??pendant deux heures.

c) La flexion verbale de l'imparfait, temps imperfectif, fait perdre au procès sa télicité, ainsi que, selon la plupart des modèles, sa dynamité. Il change donc E2 en un *état* ([-dynamique], [- télique]), E3.

Ce dispositif, qui consiste exclusivement à opérer des substitutions de traits aspectuels, suppose une structuration de la phrase en différents niveaux, permettant une application successive des principes de composition partant du niveau inférieur (celui du lexème verbal) jusqu'au niveau supérieur (celui de la flexion verbale). Or c'est systématiquement ce dernier niveau qui l'emporte sur les autres et qui détermine en dernière instance le type du procès.

Appliquée au français, cette approche conduit à considérer, dans la majorité des modèles de ce type (par exemple dans la DRT et la SDRT⁴), que les temps *imperfectifs* (l'imparfait et le présent) expriment des *états*, quel que soit le type de procès marqué au plan lexical, tandis que les temps *perfectifs* (comme le passé simple ou le futur dans la plupart de ses emplois) renvoient à des *événements* (accomplissements et achèvements). Quant au temps à la valeur de *parfait* (les temps composés), ils convertissent les procès téliques exprimés par l'aspect lexical en *états résultants* de ces mêmes procès. Tout ceci demanderait évidemment à être considérablement raffiné, car on sait que les flexions verbales peuvent donner lieu, selon les éléments contextuels, à différents effets de sens.

Lorsqu'un opérateur qui requiert en entrée un procès d'un certain type se trouve combiné avec un procès qui n'a pas le type demandé, on considère, à la suite de Moens et Steedman (1988), que s'applique une *coercion de type*, c'est-à-dire de changement préalable du type de procès. Par exemple, l'imparfait (au moins dans son emploi standard, imperfectif) demande en entrée un procès non ponctuel (duratif). Associé à un procès ponctuel, comme en (20) :

- (20) Luc partait pour Genève

il déclenche une procédure de *coercion* (décrit ci-dessus comme *glissement de sens*) qui déplace le procès vers sa phase préparatoire, non ponctuelle, et l'on comprend que Luc se disposait à partir pour Genève. C'est cette phase préparatoire qui est alors traitée comme un état par la flexion de l'imparfait, qui fonctionne comme *stativiseur*.

⁴ La DRT (*Discourse Representation Theory*, Kamp & Rohrer 1983, Kamp & Reyle 1993) et la SDRT (*Segmented Discourse Representation Theory*, Asher & Lascarides 2003) sont des sémantiques formelles qui traitent, entre autres, des phénomènes aspectuo-temporels.

3.2.2. L'approche dualiste.

Le second type d'approche, *dualiste* (cf. Comrie 1976, Smith 2001, et la plupart des auteurs de tradition francophone), dissocie deux composantes aspectuelles au plan sémantique. Alors que le groupe verbal exprime un procès d'un certain type (aspect lexical), le temps verbal (aspect grammatical), en relation avec divers éléments du contexte qui peuvent en contraindre la signification, marque une *visée aspectuelle* (ou *point de vue aspectuel*), qui consiste à *montrer* tout ou partie du procès, délimitant ainsi un *intervalle de visibilité* sur lequel va porter l'*assertion* (si l'énoncé est assertif). Prenons un exemple. Si le locuteur retient le groupe verbal *traverser la place* – qui exprime un accomplissement (dynamique, téléique et non ponctuel) – et qu'il le conjugue à un temps du passé, il peut choisir de *montrer* ce procès dans son intégralité (de sa borne initiale à sa borne finale, ex. 21a), n'en montrer qu'une partie interne à son déroulement (bornes exclues, 21b), en montrer la préparation (21c) ou le résultat (21d) :

- (21) (a) Il traversa la place.
(b) Il traversait la place.
(c) Il allait traverser la place.
(d) Il a traversé la place.

ce que l'on peut représenter par un schéma du type :

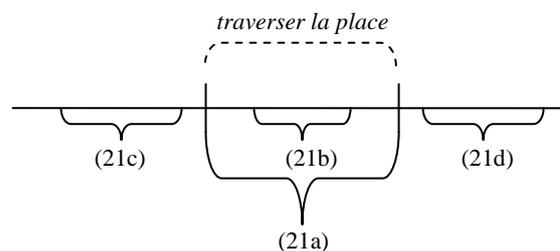


Figure 3 : les visées aspectuelles

Ces quatre exemples illustrent les quatre types de visées aspectuelles de base (i.e. les plus couramment répertoriées) en français :

- a) la *visée globale* (*aoristique*, *perfective*) montre le procès dans son intégralité (bornes incluses), ex. (21a) ;
- b) la *visée inaccomplie* (*sécante*, *cursive*, *imperfective*) n'en montre qu'une partie interne à son déroulement, les bornes, initiale et finale étant exclues (21b) ;
- c) la *visée prospective* (*précursorive*) en montre ce qui le précède, sa phase préparatoire, pré-processuelle (21c) ;
- d) la *visée accomplie* (de *parfait*, *rétrospective*, *extensive*, *excursive*) présente ce qui suit le procès, sa phase résultante, post-processuelle (21d).

Nous avons dit que cette visée aspectuelle était marquée par le temps verbal en relation avec d'éventuels éléments du contexte. C'est particulièrement net dans le cas du passé composé (ex. 21d) : il faut prendre en compte non seulement la flexion, et, bien sûr, la forme composée (auxiliaire + participe passé), mais aussi d'éventuels éléments contextuels permettant de choisir entre les deux valeurs classiquement distinguées du passé composé : présent accompli ou passé global, sans quoi cette forme reste virtuellement ambiguë :

- (22) (a) Il a traversé la place depuis cinq minutes (temps : présent ; visée accomplie)
(b) Il a traversé la place hier matin (temps passé ; visée globale).

Comme les temps verbaux ne codent pas tous univoquement des visées aspectuelles, qui peuvent varier en fonction du contexte, il est nécessaire de mettre en place des procédures spécifiques permettant d'identifier ces visées. Retenons l'essentiel :

a) La visée globale est compatible, sans effet itératif, avec les compléments de durée globale [*en / pendant* + durée] (qui évaluent la durée totale du procès), et incompatible avec [*depuis* + durée] (23a).

b) La visée inaccomplie est, à l'inverse, incompatible avec [*en / pendant* + durée] sauf avec une interprétation itérative, et compatible avec [*depuis* + durée], qui exprime la durée qui s'est écoulée entre *le début* du procès et le moment considéré par la visée aspectuelle (23b).

c) La visée accomplie est incompatible avec [*en / pendant* + durée] (car on bascule alors dans la visée globale, ex. 22b), et compatible avec [*depuis* + durée], qui exprime, cette fois, la durée qui s'est écoulée entre la *fin* du procès et le moment considéré par la visée aspectuelle (23c) :

- (23) (a) Il traversa la place en cinq minutes / *depuis cinq minutes.
(b) Il traversait la place en cinq minutes (chaque matin) / depuis cinq minutes (au moment où il a été percuté par un camion)
(c) Il a traversé la place en cinq minutes (visée globale) / depuis une heure (visée accomplie).

Quant à la visée prospective, elle est marquée par des formes périphrastiques spécifiques : *aller Vinf, être sur le point de Vinf, être pour Vinf*.

Les deux types d'approches, unitaire et dualiste, envisagent donc le rôle des temps verbaux (aspect grammatical) par rapport au contenu lexical du groupe verbal (aspect lexical) de façons nettement différentes. Soit on considère que les temps verbaux confirment ou modifient le type de procès préalablement calculé à partir du syntagme verbal, soit on admet qu'ils font intervenir une deuxième composante aspectuelle, qui ne confirme ou modifie en rien le type de procès, mais qui s'y ajoute. Concrètement, dans l'exemple (21b : *Il traversait la place*), l'approche unitaire fait l'hypothèse que le procès à valeur d'accomplissement (*traverser la place*) se trouve transformé en procès non borné et non dynamique (un état) par l'imparfait, alors que la perspective dualiste considère que

le procès reste bien un accomplissement, mais que l'imparfait n'en donne à voir qu'une partie interne, bornes exclues. En d'autres termes, on admet soit que l'imparfait *supprime* les bornes du procès (ainsi que sa dynamique), soit qu'il ne les *montre* pas.

3.2.3. Éléments de modélisation.

Du point de vue de la modélisation, l'approche unitaire utilise un seul et même dispositif (avec les mêmes symboles) pour représenter l'aspect lexical et l'aspect grammatical : les traits aspectuels qui définissent les types de procès. À l'inverse, l'approche dualiste nécessite la mise en œuvre de deux dispositifs formels : l'un pour l'aspect lexical (les traits aspectuels), l'autre pour les visées aspectuelles. Toutefois, cette complexification du modèle se trouve compensée par le fait que le système de représentation adopté pour rendre compte des visées aspectuelles peut servir simultanément à exprimer le *temps*. C'est précisément le cas des modèles dits *néoreichenbachiens*⁵ (i.e. des modèles qui s'inspirent de celui de Reichenbach 1947/1980).

La spécificité de ces modèles est de prendre en compte, pour représenter le temps et l'aspect, outre le moment du procès (noté E) et celui de l'énonciation (noté S), un troisième moment, dit moment de référence (R), susceptible de remplir différentes fonctions (cf. Apothéloz 2017). Lorsqu'à la suite de Gosselin (1996), ces trois moments sont représentés sous forme d'intervalles, le temps se laisse définir comme la relation entre les intervalles R et S, et la visée aspectuelle comme la relation entre R et E. L'intervalle de référence est alors interprété comme *intervalle de monstration* (ou d'*assertion* dans le cas des énoncés assertifs), qui rend visible tout ou partie du procès. Soit pour le temps absolu :

présent : $R = S$ ⁶
 passé : $R < S$
 futur : $S < R$

et pour les visées aspectuelles :

| | |
|---|---|
| visée globale (aoristique, perfective) : | $R = E$ [le procès est pris en compte en totalité : de la borne initiale à la borne finale] |
| visée inaccomplie (sécante, cursive, imperfective) : | $R \subset E$ [le procès est « vu de l'intérieur » sans que ses bornes soient prises en compte] |
| visée accomplie (de parfait, rétrospective, excursive) : | $E < R$ [le procès est saisi après coup] |
| visée prospective (précursive) : | $R < E$ [le procès est envisagé avant même d'avoir commencé] |

⁵ Voir, entre autres, Molendijk 1990, Gosselin 1996, 2017, Saussure 2003, 2010, Vet 2008, 2010, Stanojevic 2009, Patard 2014, Bres 2015, Azzopardi et Bres 2016, 2017, Apothéloz 2017)

⁶ « = » note la coïncidence, « < » la précédence, et « \subset » l'inclusion, entre intervalles.

On obtient les *chronogrammes* (représentations iconiques de la structure aspectuo-temporelle) suivants pour les exemples (21a-d) :

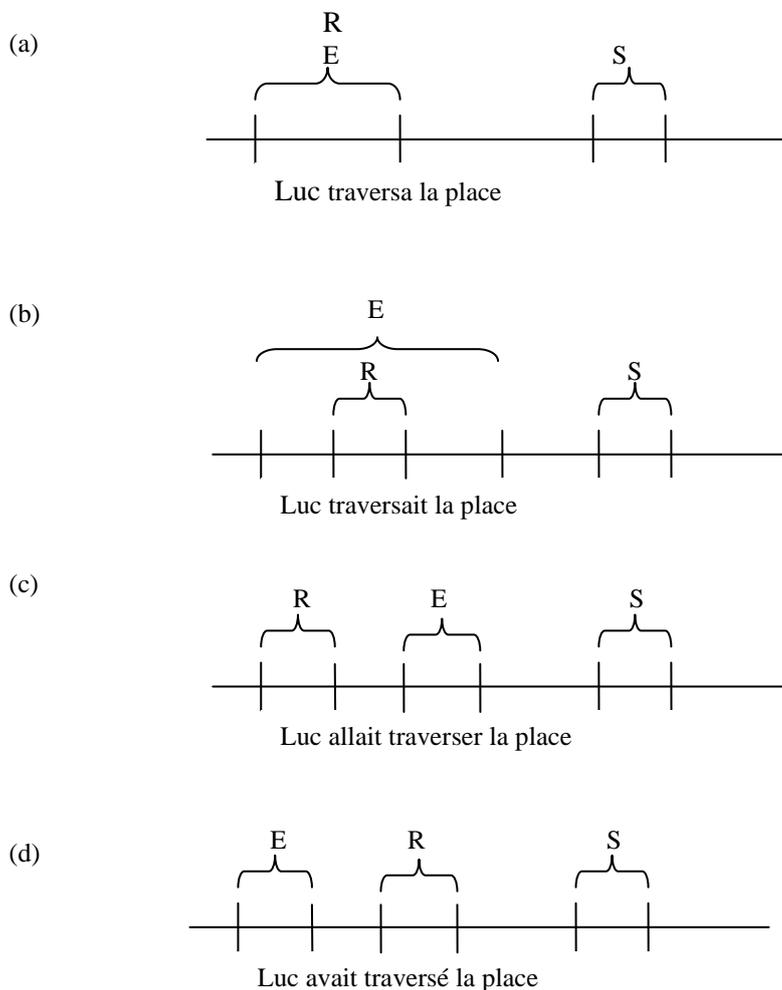


Figure 4 : chronogrammes des exemples (21a-d)

Ces chronogrammes obligent toutefois à opérer arbitrairement certains choix qui sont non contraints par les marqueurs. Par exemple, dans l'énoncé

(24) L'an dernier, il rédigeait sa thèse

il n'est pas possible, sans autres indications contextuelles, de situer la fin du procès relativement à au moment de l'énonciation (la rédaction peut aussi bien être achevée que toujours en cours au moment S). L'imparfait marque à la fois le temps passé ($R < S$) et la visée inaccomplie ($R \subset E$), la relation entre S et la borne finale de E est non contrainte, et le schéma (b) de la figure 4 n'en donne qu'une interprétation possible (celle dans laquelle la rédaction est entièrement antérieure à S).

Les visées aspectuelles correspondant aux valeurs dites « standard » des temps simples de l'indicatif et du subjonctif se laissent caractériser de la façon suivante (Azzopardi et Bres 2017, Gosselin 2017) :

| temps verbal | formule | appellation | commentaire |
|--------------------|-----------------|--------------------------------|---|
| présent | $R \subset E$ | visée inaccomplie ⁷ | Cette visée ne s'impose plus dans le cas du présent historique (dont la visée est sous-déterminée). |
| passé simple | $R = E$ | visée globale | |
| imparfait | $R \subset E$ | visée inaccomplie | |
| futur | $R \subseteq E$ | visée sous-déterminée | Cette visée se trouve déterminée par des éléments contextuels. |
| conditionnel | | | |
| subjonctif présent | | | |

Tableau 2 : temps simples et visées aspectuelles

Une visée sous-déterminée peut donner lieu à une ambiguïté virtuelle, entre visée globale et visée inaccomplie (ex. 25). Toutefois, pour pouvoir interpréter une visée sous-déterminée comme inaccomplie, des conditions particulières doivent être remplies : le procès doit être non ponctuel, atélique, le contexte doit fournir un point d'ancrage ponctuel (sous la forme d'un circonstanciel de localisation temporelle ponctuelle ou d'un autre procès, ponctuel, exprimé dans le voisinage immédiat⁸). A l'inverse l'interprétation globale ne requiert aucune condition particulière. Observons, en outre, qu'une corrélation s'établit entre visée aspectuelle et relation temporelle : la visée globale induit la succession, la visée inaccomplie la simultanéité, et réciproquement (Gosselin 2005 : 138-139). Soit pour exemple :

- (25) Quand tu rentreras, il lira. (visée globale : *il se mettra à lire* ; visée inaccomplie : *il sera en train de lire*).

3.3. L'aspect de phase.

Le système des formes verbales du français contient, en plus des temps simples (verbe + flexion), tout un ensemble de formes périphrastiques (voir la notice sur *les périphrases aspectuelles*). Ces périphrases sont constituées d'un « coverbe »⁹ conjugué à une forme personnelle suivi d'une forme apersonnelle du verbe (infinitif ou participe). Outre les temps composés (auxiliaire + flexion + participe passé), on trouve des formes du type : *commencer à Vinf*, *être sur le point de Vinf*, etc. Or la prise en compte de ces périphrases verbales impose de recourir à la notion d'*aspect de phase*. Une *phase* est une *partie de procès* qui se laisse définir par sa position relative par rapport aux autres phases

⁷ Le présent ne code, en fait qu'une visée sous-déterminée, qui se trouve systématiquement convertie en visée inaccomplie sous l'effet d'un principe général lorsque la valeur temporelle est celle du présent actuel ($R = S$).

⁸ Cf. Gosselin (2005 : 143-144), Gosselin *et al.* (2013 : 44-45).

⁹ Par « coverbe » on désigne, à la suite de Kronning (2003) tout élément verbal qui se fait suivre d'un autre élément verbal à une forme apersonnelle (infinitif ou participe).

(définition *méréotopologique*, i.e. qui concerne la disposition des parties au sein du tout). A la suite de Dik (1989 : 190), il est d'usage (cf. Vet 2002, 2010, Tournadre 2004, Gosselin 2010, Bres 2015) de considérer que tout procès se décompose en 1) une phase *pré-processuelle* (*pré-processive*, *préparatoire*), 2) une phase *post-processuelle* (*post-processive*, *résultante*), 3) une phase *processuelle* (*processive*) correspondant au procès lui-même, qui se divise à son tour en 3a) une phase *initiale* (*début*), 3b) une phase *médiane* (*milieu*), et 3c) une phase *finale* (*fin*). Les phases pré- et post-processuelles relèvent de l'*aspect externe* ; les phases initiale, médiane et finale de l'*aspect interne*, puisqu'elles sont elles-mêmes incluses dans la phase processuelle (cf. Borillo 2005).

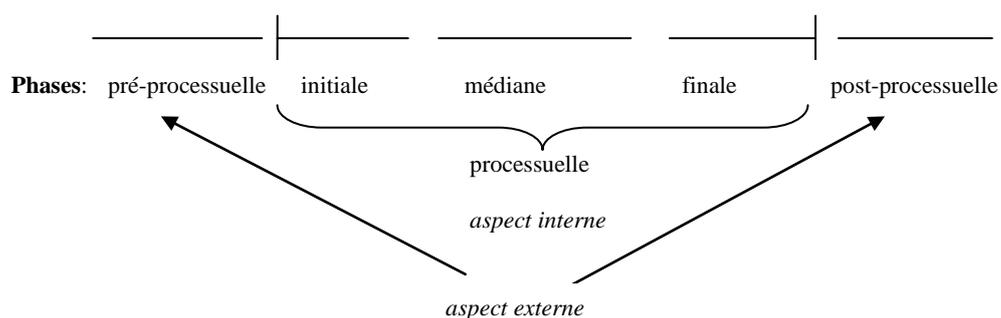


Figure 5 : les phases d'un procès

Soit quelques exemples qui mettent en rapport des périphrases verbales, les phases auxquelles elles renvoient, et les appellations usuelles (globalement équivalentes) pour la valeur aspectuelle correspondante :

| périphrases | phases | appellations |
|--|-------------------|--|
| <i>s'apprêter à, se disposer à, aller, être sur le point de...</i> | pré-processuelle | aspect prospectif, précuratif, imminentiel |
| <i>commencer à, se mettre à, se prendre à...</i> | initiale | aspect inchoatif, ingressif, inceptif, initif |
| <i>continuer à</i> | médiane | aspect continuatif, duratif, |
| <i>finir de, cesser de, achever de...</i> | finale | terminatif, egressif, finitif |
| <i>venir de, temps composés</i> | post-processuelle | accompli, de parfait, rétrospectif, extensif, excursif |

Tableau 3 : périphrases et phases

Signalons que cette structure phasale générale des procès ne s'impose que si l'on adopte une conception purement aspectuelle des procès et des phases, car s'il l'on fait intervenir d'autres dimensions comme la causalité et la transitionnalité, cette structure ne peut plus être retenue. Car, dans ce cas, un état (par ex. « *être malade* ») sera conçu comme dépourvu de phases internes (Kamp et Reyle 1993, Croft 2012, Thelin 2016), puisqu'il n'y a pas de différences qualitatives entre les diverses parties qu'on peut en prélever (il

est qualitativement homogène). De plus, n'étant pas transitionnel, il ne peut produire de phase résultante qualitativement différente de la phase préparatoire. Mais d'un point de vue strictement aspectuel, la structure phasale commune s'impose : on peut sélectionner une phase pré-processuelle (« *je vois bien qu'il va être malade* »), initiale (« *tomber / commencer à être malade* »), médiane (« *continuer d'être malade* »), finale (« *cesser d'être malade* »), et post-processuelle (« *on voit bien qu'il vient d'être malade* »).

Dans le cadre d'une conception globale de l'aspect, la question qui se pose est alors de savoir quels rapports cette catégorie d'*aspect de phase* entretient avec l'*aspect lexical* et avec l'*aspect grammatical*. S'agit-il d'une catégorie à part, ou est-elle réductible à l'une et/ou l'autre de ces deux grandes catégories ?

Du point de vue morphologique, la question revient à se demander si les éléments verbaux (appelés « coverbes ») constitutifs des formes périphrastiques sont des lexèmes ou des grammèmes. Or les opinions divergent sur ce point. Selon Wagner et Pinchon (1962 : 298), (Martin 1971), Neveu (2004 : 48), les périphrases aspectuelles relèvent de l'aspect lexical et n'appartiennent donc pas au système grammatical. En revanche, selon Leeman-Bouix (1994 : 51) et Barcelo & Bres (2006 : 16), elles marquent l'aspect grammatical. D'autres auteurs considèrent que seules certaines d'entre elles indiquent l'aspect grammatical ; on retient généralement *aller* Vinf (Touratier 1996 : 181) auquel on adjoint parfois *venir de* Vinf (Vet 2008).

La difficulté et l'origine de ces divergences tient à ce que ces coverbes sont généralement considérés, d'un point de vue diachronique, comme étant en voie de grammaticalisation, comme n'étant plus de véritables lexèmes, mais pas encore non plus de purs grammèmes. Et il paraît bien arbitraire de les répartir dans l'une ou l'autre de ces deux classes, alors qu'ils s'inscrivent dans un continuum de grammaticalisation (la « *Verb-to-TAM chain* » de Heine 1993, Hopper et Traugott 1993).

Si la question n'est donc pas soluble au plan morphologique, on peut néanmoins se demander s'il elle peut l'être au plan sémantique. Les réponses vont alors différer selon que l'on se place dans le cadre de l'approche unitaire ou de l'approche dualiste de l'aspect. Selon l'approche unitaire, les coverbes d'aspect de phase ne peuvent être conçus que comme des opérateurs qui prennent en entrée le procès codé par le verbe et ses compléments pour produire un autre procès en sortie, cet autre procès correspondant à une phase du procès initial (sur le modèle du traitement de l'imparfait, cf. ci-dessus, ex. 18). Par exemple, dans la séquence « *être sur le point d'écrire une lettre* », *être sur le point de* transforme l'accomplissement codé par le groupe verbal *écrire une lettre* en l'état préparatoire de cet accomplissement, cet état (préparatoire) pouvant lui-même se trouver transformé en événement par la flexion du passé simple dans une structure comme :

(26) Quand il fut sur le point d'écrire une lettre...

En revanche, selon l'approche dualiste, ces périphrases peuvent aussi bien être considérées comme des opérateurs construisant des sous-procès correspondant aux phases

du procès initial (codé par le groupe verbal) que comme des opérateurs indiquant sur quelle partie (phase) du procès diriger la visée aspectuelle. Selon cette dernière option, dans l'exemple (26), *être sur le point de* ne construirait pas un autre procès mais orienterait la visée globale, marquée par le passé simple sur la phase préparatoire du procès (accomplissement) exprimé par le groupe verbal *écrire une lettre*.

Des arguments syntaxiques ont été avancés (Laca 2004, Gosselin 2010), dans le cadre de cette approche dualiste, pour montrer qu'il y avait lieu de distinguer deux classes de périphrases exprimant l'aspect de phase : les unes servent à construire un sous-procès à partir du procès initial, les autres ont uniquement pour rôle de diriger la visée aspectuelle vers telle ou telle phase du procès. A titre d'exemples, *s'apprêter à*, *commencer à*, *continuer à*, *finir de...* relèvent de la première classe, tandis que *être sur le point de*, *aller*, *être en train de*, *venir de*, appartiennent à la seconde (voir la notice sur *les périphrases aspectuelles*). On se contentera ici de mentionner les principes qui expliquent, selon cette hypothèse, la distribution et les contraintes syntaxiques sur ces périphrases :

a) On peut construire un sous-procès à partir d'un autre sous-procès (par extraction d'une phase d'une autre phase) : *commencer à s'apprêter à* Vinf ; *s'apprêter à finir de* Vinf. Mais il n'est pas concevable de faire porter une visée aspectuelle sur une autre visée aspectuelle : ?? *être sur le point de venir de* Vinf ; ?? *venir d'être en train de* Vinf.

b) On peut faire porter une visée sur un sous-procès : *être sur le point de s'apprêter à* Vinf ; *venir de commencer à* Vinf. Mais il est exclu de faire porter un sous-procès sur une visée : ?? *s'apprêter à venir de* Vinf ; ?? *commencer à être sur le point de* Vinf.

c) Un sous-procès peut se trouver affecté d'un complément de manière qui en caractérise le déroulement : *s'apprêter méticuleusement à* Vinf) ; mais ce n'est pas envisageable pour une visée aspectuelle : ?? *être méticuleusement sur le point de* Vinf.

Signalons enfin une tentative originale de Vet (2010) pour redéfinir les visées aspectuelles au moyen de l'aspect de phase. Dans un cadre néoreichenbachien, il propose de considérer que la visée *perfective* (*globale, aoristique*) consiste à faire porter l'intervalle d'assertion (R) sur le procès lui-même (la phase processuelle, notée E), tandis que la visée *retrospective* (*accomplie, de parfait*) sélectionne la phase résultante (E^{res}). Il est aisé d'étendre cette approche, conformément aux propositions de Vet (2002), à la visée *imperfective* (*inaccomplie, cursive, sécante*) qui va porter sur la phase médiane du procès, et à la visée *prospective* qui va sélectionner la phase préparatoire. L'intérêt de cette proposition tient à ce qu'elle permet de préciser utilement la définition des visées prospective et rétrospective, car il ne s'agit pas seulement de considérer respectivement ce qui se passe avant et après le procès (voir les définitions proposées ci-dessus au § 3.2.3.), mais bien de sélectionner les phases préparatoire et résultante du procès. En énonçant :

- (27) (a) Tiens, il va pleuvoir !
(b) Tiens, il a plu !

le locuteur affirme que les phases respectivement préparatoire (par ex. l'amoncellement de nuages) et résultante (par ex. l'eau sur le sol) sont en cours au moment où il produit son énoncé. Cependant ce dispositif ne permet pas, tel quel, d'analyser la différence entre (28a) et (28b), ni entre (29a) et (29b) :

- (28) (a) Quand il était sur le point de partir...
 (b) Quand il fut sur le point de partir...
- (29) (a) Il avait terminé son travail.
 (b) Quand il eut terminé son travail...

Car il ne suffit pas de dire que la visée porte sur la phase pré-processuelle (préparatoire) en (28a,b), et sur la phase post-processuelle (résultante) en (29a,b). Il faut encore préciser que ces phases sont saisies de façon inaccomplie (imperfective) en (28a) et (29a), alors qu'elles sont vues de façon globale en (28b) et (29b), à cause de la conjugaison de la périphrase.

Il apparaît donc nécessaire de distinguer, dans la visée aspectuelle elle-même, deux composantes :

- a) la sélection de la phase qui fait l'objet de la visée ;
- b) le type de visée, qui peut être globale (perfective) ou inaccomplie (imperfective) sur la phase sélectionnée.

Cette distinction conduit à reconsidérer la définition des visées prospective et accomplie, qui doivent être subdivisées à leur tour, selon que les phases pré- et post-processuelle font elles-mêmes l'objet d'une visée globale ou inaccomplie. Soit le tableau des visées aspectuelles ainsi redéfinies :

| appellations | phase sélectionnée | type de visée sur la phase sélectionnée | exemples |
|--|-------------------------|---|--|
| visée globale (perfective, aoristique) | phase processuelle | visée globale (bornes incluses) | <i>Il traversa la place</i> |
| visée inaccomplie (imperfective, sécante, cursive) | phase processuelle | visée inaccomplie (bornes exclues) | <i>Il traversait la place</i> |
| visée prospective (pré-cursive, imminente) | phase pré-processuelle | visée globale | <i>(Quand) il fut sur le point de traverser la place</i> |
| | | visée inaccomplie | <i>Il était sur le point de traverser la place</i> |
| visée accomplie (de parfait, extensive, excursive) | phase post-processuelle | visée globale | <i>(Quand) il eut traversé la place</i> |
| | | visée inaccomplie | <i>Il avait traversé la place</i> |

Tableau 4 : visée aspectuelles et sélection de phases

Si l'on articule cette nouvelle définition des visées aspectuelles à la distinction entre deux types de périphrases, les unes construisant un sous-procès, les autres orientant la visée vers une phase du procès, on obtient un dispositif permettant de traiter l'ensemble des formes verbales, et tout particulièrement la conjugaison des coverbes au sein des périphrases verbales. Les phases faisant l'objet de la construction d'un sous-procès (au moyen de coverbes comme *s'apprêter à*, *commencer à*, *finir de...*) entrent elles-mêmes dans le champ d'une visée aspectuelle. Considérons les exemples :

- (30) (a) Il commença à manger.
 (b) Il allait commencer à manger.

Dans les deux cas, le coverbe *commencer à* sélectionne la phase initiale du procès exprimé par *manger*, à laquelle il confère le statut de sous-procès (d'où, entre autres, la possibilité de caractériser ce sous-procès au moyen de compléments de manière : *il commença doucement à manger*). En (30a), la flexion du passé simple code une visée globale (perfective) sur ce sous-procès, c'est-à-dire 1) la sélection de la phase processuelle de ce sous-procès et 2) la saisie globale de cette phase. En (30b), le coverbe *aller* ne construit pas de sous-procès supplémentaire – ce serait le cas avec *s'apprêter à commencer à* –, mais fait porter la sélection sur la phase pré-processuelle du sous-procès exprimé par *commencer à*. On obtient donc une visée prospective sur la phase initiale du procès marqué par le verbe *manger*. Et l'imparfait qui affecte le coverbe *aller* code une visée inaccomplie (imperfective) sur cette phase pré-processuelle.

3.4. L'aspect itératif.

Il est également d'usage de traiter l'itération comme un type particulier d'aspect, dans la mesure où l'itération produit une modification de la structure globale du temps constitutif des procès exprimés, qui se trouvent organisés en séries itératives. On parle alors d'*aspect quantitatif* (Dik 1997, Tournadre 2004) ou plus simplement d'*aspect itératif* (Gosselin *et al.* 2013). Nous en présentons ici les principales caractéristiques, ainsi que les difficultés qu'il soulève.

3.4.1. Définitions et sous-classes de l'aspect itératif.

L'aspect itératif, dans un énoncé, correspond à l'expression d'une pluralité d'occurrences d'un même procès, distribuée selon une série d'intervalles successifs. Ainsi, dans les exemples suivants :

- (31) (a) Chaque matin, Pierre prenait le bus pour aller à l'école.
 (b) A cinq reprises, Pierre a pris le bus pour aller à l'école.

il y a unité au plan intensionnel au sens où il s'agit sémantiquement du même procès « *Pierre prendre le bus pour aller à l'école* », mais pluralité d'occurrences au plan extensionnel (il est fait référence à de multiples situations temporellement disjointes). L'ensemble des occurrences de procès distribuées sur une série d'intervalles constitue une *série itérative*. La pluralité d'occurrences constitutive de la série itérative est indéterminée en (31a) (on parle d'aspect *fréquentatif* ou *habituel*, cf. Vlach 1981, Kleiber

1987, Molendijk & de Swart 1998) et déterminée en (31b) (aspect *répétitif*, ou itératif *stricto sensu*¹⁰).

Cette opposition affecte directement la nature des bornes de la série itérative. L'aspect répétitif implique le bornage intrinsèque de la série (qui se comporte au regard des compléments de durée comme un macro-processus télélique), alors que l'aspect fréquentatif induit un bornage extrinsèque de la série, comme l'indique le test de compatibilité, au passé composé, avec les compléments de durée :

- (32) En une semaine / ?*pendant une semaine, Marie a aperçu Pierre trois fois [bornage intrinsèque : aspect répétitif]
- (33) ?*En une semaine / pendant une semaine, Marie a souvent aperçu Pierre [bornage extrinsèque : aspect fréquentatif].

Une distinction plus fine entre aspects *fréquentatif* et *habituel* est parfois proposée, mais elle n'est pas vraiment stabilisée dans la littérature. On tient généralement l'aspect habituel pour un cas particulier de l'aspect fréquentatif (Kleiber 1987), impliquant que l'itération se déroule *de façon régulière sur une longue période* (Boneh et Doron 2008). Il faut ajouter que cette itération est présentée comme exprimant *une caractéristique stable du comportement de l'individu désigné par le sujet de la prédication* (voir également Bertinetto et Lenci 2012). Ainsi les ex (34a-c) expriment également l'itération fréquentative, mais seuls (34a,b) relèvent de l'habitualité :

- (34) (a) Il va régulièrement / souvent au cinéma.
(b) Il a coutume d'aller au cinéma.
(c) Il va parfois au cinéma.

L'aspect habituel se combine volontiers avec le présent de vérité générale (présent gnominique) ou avec l'imparfait :

- (35) Paul fume / fumait la pipe.

Toutefois, en français, cet aspect n'est pas incompatible avec les temps perfectifs (à visée globale) comme le passé composé ou le passé simple.

- (36) Toute sa jeunesse, Jean est allé / alla à l'école en bus.

Les difficultés de classement entre aspects répétitif et fréquentatif apparaissent lorsque le nombre d'occurrences est éventuellement déterminé, mais pas indiqué (ex. *plusieurs fois*, à *plusieurs / maintes reprises*) ou lorsqu'il est indiqué de façon hyperbolique (ex. *vingt fois*, *cent fois*). On est alors en droit d'hésiter sur la nature de l'itération, d'autant plus que les tests de compatibilité avec les compléments de durée ne permettent pas vraiment de trancher (ex. : *Il est allé plusieurs fois au cinéma ?? en dix ans / ?? pendant dix ans*).

¹⁰ Certains auteurs parlent d'aspect itératif uniquement dans ce cas (il s'oppose alors au fréquentatif).

A ces distinctions d'ordre sémantique s'ajoute une opposition au plan énonciatif. Alors que, dans tous les exemples précédents, la série itérative est *posée* par l'énoncé, il existe une autre catégorie d'énoncés itératifs dans lesquels la série itérative est *présupposée*. Il s'agit des énoncés qui contiennent le préfixe *re-* ou les adverbes *encore* et *déjà* (pris dans leur emploi itératif), ainsi que les expressions *à/de nouveau*, *une fois de plus*, *pour la troisième fois*, *comme d'habitude*, *comme chaque matin*, etc., mais aussi l'adjectif *habituel*. En énonçant

- (37) (a) Paul a encore / à nouveau mis son chapeau.
(b) Comme d'habitude, Paul a mis son chapeau.
(c) Paul a mis son habituel chapeau.

le locuteur présente un procès (*Paul a mis son chapeau*) et indique, par présupposition (Martin 1983), que ce procès s'inscrit dans une série itérative, ce qui est tout différent de :

- (38) Paul met / mettait habituellement son chapeau.

qui pose directement l'existence de la série itérative (au sens où l'itération constitue l'objet principal de l'assertion).

On parlera donc d'aspect itératif *présuppositionnel* pour décrire ce type de fonctionnement énonciatif de l'aspect itératif. Remarquons que si, dans la plupart des cas, il s'agit, au plan sémantique, d'un aspect fréquentatif (au sens où l'on ignore le nombre d'occurrences de la série), des expressions comme *pour la troisième fois* induisent plutôt une valeur répétitive, ce qui est confirmé par la compatibilité avec [*en + durée*] indiquant la durée de la série itérative :

- (39) Il sort pour la troisième fois en deux heures.

Observons en outre qu'itération présuppositionnelle et non présuppositionnelle peuvent parfaitement se combiner, dans des exemples comme :

- (40) (a) Il reprit du gâteau encore trois fois.
(b) Par la suite, il refit souvent ce trajet.

Dans ces énoncés, une partie de la série itérative est présupposée, tandis qu'une autre partie est posée, selon un mode répétitif (40a) ou fréquentatif (40b).

3.4.2. Une catégorie aspectuelle à part ?

Comme pour l'aspect de phase, la question se pose de savoir quelles relations l'aspect itératif entretient avec les autres catégories aspectuelles, et en particulier avec l'aspect lexical et l'aspect grammatical. S'agit-il d'une catégorie à part, comme le laisse entendre la dénomination d'*aspect quantitatif* proposée par Dik (1997) ? Contre cette dernière hypothèse, Asnes (2004, 2008) a avancé que tout aspect pouvait être conçu comme quantitatif, car opérant une quantification sur les procès. Simplement cette quantification peut être singulière (aspect *singulatif* ou *semelfactif*) ou plurielle (aspect *itératif*). Est-il pour autant réductible à l'aspect lexical et/ou à l'aspect grammatical ? Là encore, mais

pour d'autres raisons que pour l'aspect de phase, la morphologie ne permet pas de trancher. Car l'itération peut résulter de divers types de marqueurs. En effet, si l'aspect répétitif ne peut être indiqué que par des expressions spécifiques qui précisent le nombre d'occurrences du procès (« n fois », « à n reprises »...), il n'en va pas de même pour l'aspect fréquentatif qui peut résulter d'une très grande variété de marqueurs et de situations.

L'aspect fréquentatif est codé par divers types de marqueurs explicites (même si nombre d'entre eux sont susceptibles d'exprimer d'autres valeurs, en contexte) : lexèmes verbaux, (*hachurer, radoter*), suffixes (*iller* dans *sautiller*), adverbes d'aspect (*parfois, souvent, généralement*), périphrases verbales (« avoir coutume de », « avoir l'habitude de », « ne pas cesser de »), groupes nominaux ou prépositionnels (« chaque matin », « tous les mercredis », « à chaque occasion »), subordinées circonstancielles (« toutes les fois que... »), etc. Mais il arrive aussi que le sens fréquentatif soit produit en l'absence de tout marqueur spécifiquement itératif, comme dans la phrase *incipit* de la *Recherche du temps perdu* :

(41) Longtemps, je me suis couché de bonne heure.

L'aspect fréquentatif apparaît alors comme une signification *émergente*, qui résulte de la mise en commun de divers éléments, dont *aucun* ne possède une valeur fréquentative intrinsèque. Le passé composé n'est jamais considéré comme un temps fréquentatif par les grammaires françaises. Le syntagme verbal « *se coucher de bonne heure* » ne l'est pas davantage, comme en témoigne la lecture spontanément singulative de :

(42) Je me suis couché de bonne heure.

Et l'adverbe *longtemps* ne constitue pas non plus un marqueur intrinsèquement fréquentatif, comme le montre l'interprétation singulative de :

(43) Il a dormi longtemps.

C'est l'association conflictuelle¹¹ de ces marqueurs (un adverbe de durée portant sur un procès intrinsèquement ponctuel) qui conduit à l'effet de sens itératif, comme mode de résolution du conflit : l'adverbe *longtemps* porte non plus sur le procès lui-même, qui reste ponctuel, mais sur la série d'occurrence de ce procès, la série itérative non ponctuelle.

Or cette construction d'une série itérative peut servir non seulement à résoudre certains conflits entre marqueurs linguistiques, mais aussi les éventuels conflits entre contraintes linguistiques et contraintes pragmatiques ou encyclopédiques. Ainsi, dans cet exemple :

(44) [Cependant, Clorinde ne se hâtait pas]. On la trouvait étendue sur tous les canapés de son appartement, distraite, les yeux en l'air, étudiant les coins du plafond. (É. Zola, *Son Excellence Eugène Rougon*).

¹¹ Pour une généralisation de cette analyse et une typologie des conflits donnant lieu à une interprétation itérative, cf. Gosselin *et al.* 2013).

C'est l'impossibilité pour un humain d'occuper plusieurs lieux distincts simultanément qui déclenche l'interprétation fréquentative.

Dès lors que l'appartenance de l'aspect itératif à l'aspect lexical ou grammatical ne peut être tranchée d'un point de vue morphologique, elle doit être abordée sur le plan sémantique. Et là encore, les deux types d'approches, unitaire et dualiste, vont diverger dans les réponses apportées.

L'approche unitaire de l'aspect traite l'itération comme un cas de modification du type de procès, dans un cadre strictement compositionnel. Soit un exemple de procédure de calcul compositionnel récursif du type de procès, adapté de Partee (2000 : 488-489) :

- (45) a. *écrire* : atélique
b. *écrire une lettre* : télique [le complément d'objet borne le procès]
c. *écrire une lettre chaque jour* : atélique [le marqueur fréquentatif ôte les bornes du procès]
d. *écrire une lettre chaque jour pendant deux semaines* : télique
e. *écrire une lettre chaque jour pendant deux semaines chaque été* : atélique
f. *écrire une lettre chaque jour pendant deux semaines chaque été pendant dix ans* : télique
g. En dernière instance, la flexion verbale déterminera le caractère télique ou non du procès.

Quant aux énoncés dont l'aspect fréquentatif n'est pas explicitement marqué, ils sont traités dans ce cadre, soit par une procédure de *coercion* (Moens et Steedman 1988), soit par l'introduction d'un opérateur fréquentatif « silencieux » ou « caché » (Van Geenhoven 2005) : un opérateur dépourvu de réalisation morpho-phonologique, mais dont on postule la présence dans la structure syntactico-sémantique de la phrase. Cet opérateur silencieux est censé avoir une valeur proche de celle de *régulièrement*, *généralement*. Il peut ainsi recevoir un traitement comparable à celui des adverbes fréquentatifs, lorsqu'ils font l'objet d'une lecture dite « relationnelle » établissant une relation entre deux ensembles de situations.

Expliquons ce phénomène au moyen d'un exemple emprunté à Abeillé *et al.* (2004) :

- (46) (a) Quand elle est à Paris, Pauline va souvent au Louvre.

La lecture dite « relationnelle » est glosable par :

- (46) (b) Parmi l'ensemble des situations où Pauline est à Paris, il en est un nombre important pour lesquelles il est vrai que Pauline va au Louvre.

La subordonnée temporelle opère une *restriction* sur la quantification, de sorte que la fréquence des occurrences du procès « *Pauline aller au Louvre* » n'est évaluée que relativement au nombre d'occurrences du procès « *Pauline être à Paris* ». Ce sont donc deux séries itératives qui sont mises en relation, dont les nombres d'occurrences

respectifs sont comparés et évalués. Ainsi l'énoncé (46a) pris selon une interprétation « relationnelle » indiquerait que la majorité des situations dans lesquelles Pauline est à Paris sont des situations dans lesquelles elle va au Louvre. En revanche, selon la lecture « non relationnelle », approximativement glosable par

(46) (c) A chaque fois qu'elle est à Paris, Pauline va un nombre important de fois au Louvre

c'est une occurrence type du procès « *Pauline être à Paris* » qui va délimiter le domaine de quantification de l'adverbe itératif. Ce dernier indique la fréquence des occurrences de « *Pauline aller au Louvre* » relativement à l'intervalle associé à une occurrence de « *Pauline être à Paris* » et non à la série itérative dans son ensemble.

Ce qui est remarquable, c'est que la lecture « relationnelle » ne se manifeste pas seulement en présence de subordonnées circonstancielles temporelles, mais aussi dans des phrases simples, du type :

(47) (a) Pierre se promène souvent dans le jardin

qui peuvent faire l'objet d'une lecture « relationnelle », dont la paraphrase fait apparaître une subordonnée temporelle :

(47) (b) Quand Pierre se promène, il se promène souvent dans le jardin / c'est souvent dans le jardin.

Ce phénomène se manifeste même en l'absence d'adverbes fréquentatifs, dès lors que l'énoncé fait, en contexte, l'objet d'une lecture fréquentative (habituelle) comme dans cet exemple de Vogeleer (2007) :

(48) (a) Marie repasse un chemisier avec un fer muni d'un vaporisateur spécial

qui se laisse paraphraser par

(48) (b) Quand Marie repasse un chemisier, elle le repasse avec un fer muni d'un vaporisateur spécial.

Pour en rendre compte, on a proposé des mécanismes de « partition sémantique » de l'énoncé (von Stechow 1996). Les exemples de ce type, selon la lecture « relationnelle », seraient composés de trois éléments: un *quantificateur* (l'adverbe fréquentatif ou un opérateur silencieux), un *restrieteur* (explicité par la subordonnée temporelle) et un *noyau* (*nuclear scope*), sur lequel porte le quantificateur (Kratzer 1989). Soit, pour la lecture « relationnelle » de (47a) :

(49) (a) QUANTIFICATEUR [[Restriction] [Portée nucléaire]]

(b) SOUVENT [[quand Pierre se promène]_{restr.} [il se promène dans le jardin]_{portée nucl.}].

Le noyau (portée nucléaire) comporte le *focus* de l'énoncé (Partee 1991, Krifka 1992), tandis que le *topique* (ou thème) est intégré au restricteur (Chierchia 1992).

Dans le cadre de la perspective dualiste, l'aspect itératif se caractérise fondamentalement par une double construction de procès (Gosselin *et al.* 2013) : celle du procès itéré et celle de la série itérative, considérée comme macro-procès. Chacune de ces deux entités peut faire l'objet de déterminations de durée et/ou de localisation temporelle, et chacune d'elle est affectée d'une visée aspectuelle. Ainsi, dans cet énoncé :

- (50) Depuis quelque temps, le capitaine Hatteras, suivi de son fidèle chien [...], se promenait chaque jour pendant de longues heures (J. Verne, *Les Aventures du capitaine Hatteras*).

L'itération fréquentative est marquée par le circonstanciel itératif *chaque jour*. La série itérative, comme macro-procès, est présentée sous une visée inaccomplie, indiquée par l'imparfait associé à [*depuis* + durée] (*depuis quelque temps*). En revanche, le procès itéré est affecté d'une visée globale, comme le montre le fait qu'il supporte un complément de durée totale (*pendant de longues heures*), qui suppose l'accès aux bornes, initiale et finale, du procès. L'analyse des énoncés itératifs consiste donc à identifier les procès itérés et les séries itératives ainsi que les visées aspectuelles qui les affectent, étant admis que ces différents éléments sont indiqués par des combinaisons de marqueurs, généralement complexes, et que l'itération provient très souvent de conflits entre ces marqueurs ou entre contraintes linguistiques et connaissances encyclopédiques ou situationnelles.

Signalons qu'Enjalbert (2015) propose un système formel très élaboré qui intègre à cette perspective dualiste les phénomènes de portée de quantificateurs itératifs décrits ci-dessus (à propos des lectures « relationnelles » des énoncés fréquentatifs).

Enfin, l'aspect itératif se combine de façon récursive avec l'aspect de phase. De sorte qu'il est possible d'itérer une phase de procès (51a), de sélectionner une phase d'une série itérative (51b), de sélectionner une phase d'une série itérative de phases de procès (51c), etc.

- (51) (a) Chaque jour, il commençait à travailler à cinq heures.
(b) Il cessa de venir le lundi.
(c) Il cessa de commencer à travailler à cinq heures.

On voit, en outre, dans l'exemple (51b), que l'itération vient résoudre le conflit entre *cesser de* qui ne peut affecter qu'un procès non ponctuel atélique et *venir* qui exprime un procès télique. La construction d'une série fréquentative, qui n'est bornée que de façon extrinsèque (elle est atélique) permet de résoudre ce conflit : la phase finale dénotée par *cesser de* n'est plus celle du procès *venir*, mais celle de la série fréquentative.

4. BILAN.

Soit pour conclure quelques mots de synthèse. L'aspect verbal correspond à la structure temporelle constitutive des procès. Il est exprimé par une grande variété de marqueurs lexicaux et grammaticaux. On distingue traditionnellement l'*aspect lexical*, marqué par le lexème verbal et ses éventuels compléments au sein du groupe verbal, de l'*aspect grammatical*, codé par des grammèmes, au premier rang desquels figure la flexion

verbale. L'articulation de ces deux types d'aspect fait actuellement l'objet de deux perspectives de conceptualisation : unitaire et dualiste. Selon la conception unitaire, le type de procès codé par le verbe va se trouver confirmé ou modifié au terme d'un calcul compositionnel qui prend en compte, selon un ordre déterminé par la structure syntaxique, l'ensemble des éléments à valeur aspectuelle qui apparaissent dans l'énoncé, la flexion verbale déterminant en dernière instance le type de procès exprimé. A l'inverse, la conception dualiste distingue 1) la construction du procès exprimé par le groupe verbal, qui peut être aussi un sous-procès marqué par une périphrase verbale et correspondant à une phase du procès initial ou un macro-procès correspondant à une série itérative, et 2) les visées aspectuelles qui affectent les procès ainsi constitués.

Comme, en français, l'ensemble des types de procès, à l'exception peut-être des états nécessaires, s'accommode de l'ensemble des conjugaisons et donc de toutes les visées aspectuelles, il est d'usage dans la tradition francophone de considérer l'aspect lexical (ou *conceptuel*) et l'aspect grammatical (ou *visée aspectuelle*) comme deux dimensions indépendantes l'une de l'autre (même s'il existe évidemment des interactions complexes entre les deux).

5. ANNEXE : LISTE DES RÉFÉRENCES CITÉES.

Abeillé A., Doetjes J., Molendijk A., de Swart H. (2003), Adverbs and quantification, in F. Corblin, et H. de Swart (éds), *Handbook of French Semantics*, CSLI, Stanford, p. 185-210.

Apothéloz D. (2017), Reichenbach revisité, *Verbum XXXIX*, p. 5-30.

Asher N., Lascarides A. (2003), *Logics of conversation*, Cambridge, C.U.P.

Asnes M. (2004), *Référence nominale et verbale. Analogies et interactions*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne.

Asnes M. (2008), Quantification d'objets et d'événements : analyse contrastive des quantifieurs nominaux et des flexions verbales, *Langages* 169, p. 82-91.

Azzopardi S., Bres J., (2016), Revisiter Reichenbach ? Pour une approche sémantique systématique des temps verbaux de l'indicatif (en français), *SHS Web of Conference, vol 27, 5e Congrès Mondial de Linguistique Française*, art. 12002.

Azzopardi S., Bres J., (2017), Le système temporel et aspectuel des temps verbaux de l'indicatif (en français), *Verbum XXXIX*, p. 71-112.

Beauzée N. (1767), *Grammaire générale, ou exposition raisonnée des éléments du langage I*, Paris, Baroux.

Bertinetto P. M., Lenci, A. (2012), Habituality, pluractionality, and imperfectivity, in R. Binnick, (éd.), *The Oxford Handbook of Tense and Aspect*, Oxford, O.U.P., p. 852-880.

Bertinetto P. M., Squartini M. (1995), An attempt at defining the class of gradual completion verbs, in P. M. Bertinetto et al. (éds), *Temporal reference, aspect and actionality I. Semantic and syntactic perspectives*, Turin, Rosenberg & Sellier, p. 11-26.

Boneh, N., Doron, E. (2008), Deux concepts d'habitualité, *Recherches linguistiques de Vincennes* 37, p. 113-138.

- Borillo A. (2005), Peut-on identifier et caractériser les formes lexicales de l'aspect en français ? in H. Bat-Zeev Shyldkrot et N. Le Querler (éds), *Les périphrases verbales*, Amsterdam, Benjamins, p. 67-82.
- Bres J. (2015), De la défectivité de *aller* et *venir de* dans les périphrases d'ultériorité (il va pleuvoir) et d'antériorité (il vient de pleuvoir) proches à l'indicatif, *L'Information Grammaticale* 144, p. 27-33.
- Brunot F. (1922), *La pensée et la langue*, Paris, Masson.
- Caudal, P., Nicolas D. (2005), Types of degrees and types of event structures, in C. Maienborn et A. Wöllstein (éds.), *Event Arguments : Foundations and Applications*, Tübingen, Niemeyer, p. 277-300.
- Chierchia G. (1992), Anaphora and dynamic binding, *Linguistics and Philosophy* 15, p. 111-183.
- Croft W. (2012), *Verbs : Aspect and causal structure*, Oxford, O.U.P.
- Delbart A.-R. (2016), *Petite grammaire instructionnelle pour le français langue étrangère*, Paris, Classiques Garnier.
- Desclés J.-P. (1989), State, event, process and topology, *General Linguistics* 29-3, p. 159-200.
- Desclés J.-P. (1994), Quelques concepts relatifs au temps et à l'aspect pour l'analyse des textes, *Études cognitives* 1, Varsovie, Académie des Sciences de Pologne, Institut de Slavistique, p. 57-88.
- Dik S. (1989), *The theory of Functional Grammar (Part I : The structure of the clause)*, Dordrecht, Foris.
- Dik S. (1997), *The theory of Functional Grammar (Part II : Complex and derived constructions)*, Dordrecht, Foris.
- Dowty D. (1979), *Word meaning and Montague grammar*, Dordrecht, Reidel.
- Enjalbert P. (2015), Sémantique des énoncés itératifs, *Linguisticae Investigationes* 38-1, p. 133-182.
- Fintel K. von (1996/2004), A minimal theory of adverbial quantification, in B. Partee et H. Kamp (éds), *Context dependence in the analysis of linguistic meaning*, Amsterdam, Elsevier, p. 137-175.
- Fournier J.-M. (2013), *Histoire des théories du temps dans les grammaires françaises*, Lyon, ENS Éditions.
- François J. (1989), *Changement, Causation, Action. Trois catégories sémantiques fondamentales du lexique verbal français et allemand*. Genève, Droz.
- François J. (2003), *La prédication verbale et les cadres prédicatifs*. Louvain / Paris, Peeters.
- Fuchs C., Gosselin L., Victorri B. (1991), Polysémie, glissements de sens et calcul des types de procès, *Travaux de linguistique et de philologie*, 29, p. 137-169.
- Garey H. B. (1957), Verbal aspect in French, *Language* 33-2, p. 91-110.
- Girard G. (1747), *Les Vrais principes de la langue française, ou la Parole réduite en méthode conformément aux lois de l'usage*, Paris, Le Breton.

- Gosselin L. (1996), *Sémantique de la temporalité en français*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Gosselin L. (2005), *Temporalité et modalité*, Bruxelles, Duculot-De Boeck.
- Gosselin L. (2010), *Les modalités en français*, Leiden, Brill-Rodopi.
- Gosselin L. (2017), Les temps verbaux du français : du système au modèle, *Verbum* XXXIV, p. 31-69.
- Gosselin L., Mathet Y., Enjalbert P., Becher, G. (2013), *Aspects de l'itération. L'expression de la répétition en français : Analyse linguistique et formalisation*, Berne, Peter Lang.
- Gosselin L., François J. (1991), Les types de procès : des verbes aux prédications, *Travaux de linguistique et de philologie* 29, p.19-86.
- Heine B. (1993), *Auxiliaries. Cognitive forces and grammaticalization*, Oxford, O.U.P.
- Hopper P., Traugott, E. (1993), *Grammaticalization*, Cambridge, C.U.P.
- Imbs P. (1960), *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, Paris, Klincksieck.
- Jackendoff P. (1992), Parts and boundaries, in B. Levin et S. Pinker (éds), *Lexical and conceptual semantics*, Oxford, Blackwell, p. 9-45.
- Kamp, H., Rohrer C. (1983), Tense in Texts, in R. Bauerle, Ch. Schwarze et A. von Stechow (éds), *Meaning, use and interpretation of language*, De Gruyter, Berlin, p. 250-269.
- Kamp H., Reyle U. (1993), *From discourse to logic*, Kluwer, Dordrecht.
- Kleiber G. (1987), *Du côté de la référence verbale. Les phrases habituelles*, Berne, Peter Lang.
- Kratzer A. (1989), An investigation of the lumps of thoughts, *Linguistics and Philosophy* 12, p. 607-653.
- Krifka M. (1992), A framework for focus-sensitive quantification, in C. Barker et D. Dowty (éds), *Proceedings of SALT 2*, p. 215-236.
- Krifka M. (1998), The origins of telicity, in S. Rothstein (éd.), *Events and Grammar*, Dordrecht, Kluwer, p. 197-235.
- Kronning H. (2003), Auxiliarité, énonciation et rhématicité, *Cahiers Chronos* 11, p. 231-249.
- Laca B. (2004), Les catégories aspectuelles à expression périphrastique : une interprétation des apparentes « lacunes » du français, *Langue Française* 141, p. 85-98.
- Langacker R. (1987), *Foundations of Cognitive Grammar I*, Stanford, Stanford University Press.
- Leeman-Bouix D. (1994), *Grammaire du verbe français. Des formes au sens*, Paris, Nathan.
- Martin R. (1971), *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Paris, Klincksieck.
- Martin R. (1988), Temporalité et « classes de verbes », *L'Information Grammaticale* 39, p. 3-8.

- Maupas Ch. (1607), *Grammaire françoise*, Blois, Philippes Cottereau.
- Meillet A. (1912), *Introduction à l'étude des langues indo-européennes*, Paris, Hachette.
- Michaelis L. (2004), Type shifting in construction grammar : An integrated approach to aspectual coercion, *Cognitive Linguistics* 15.1, p. 1-67.
- Milliaressi T. (2010), La catégorie de l'aspect en français, *Actes du CMLF 2010*, p. 1399-1413, <http://dx.doi.org/10.1051/cmlf/2010197> (consulté le 04/01/2020).
- Moens M., Steedman M. (1988), Temporal ontology and temporal reference, *Computational Linguistics* 14-2, p.15-27.
- Molendijk A. (1990), *Le passé simple et l'imparfait : une approche reichenbachienne*, Amsterdam, Rodopi.
- Molendijk A., de Swart H. (1998), Frequency and tense use in French, *Belgian journal of linguistics* 12, p. 43-60.
- Mourelatos A. P. D. (1978), Events, processes, and states, *Linguistics and Philosophy* 2, p. 415-434.
- Neveu F. (2004), *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Armand Colin.
- Partee B. (1991), Topic, focus and quantification, in S. K. Moore et A. Z. Winer (éds), *Proceedings of SALT 1*, p. 159-187.
- Partee B. (2000), Some remarks on linguistic uses of the notion of « event », in C. Tenny et J. Pustejovsky (éds.), *Events as grammatical objects : The converging perspectives of lexical semantics, logical semantics and syntax*, Stanford, CSLI, p. 483-496.
- Patard A. (2014), When tense and aspect convey modality. Reflections on the modal uses of past tenses in Romance and Germanic languages, *Journal of Pragmatics* 71, p. 69-97.
- Reichenbach H. (1947/1980), *Elements of symbolic logic*, New York, Dover.
- Riegel M. (1985), *L'adjectif attribut*, Paris, PUF.
- Sasse H.-J. (2002), Recent activity in the theory of aspect : Accomplishments, achievements, or just non-progressive state ?, *Linguistic Typology* 6-2, p. 199-271.
- Saussure L. de (2003), *Temps et pertinence*, Bruxelles, Duculot-De Boeck.
- Saussure L. de (2010), Pragmatique procédurale des temps verbaux : la question des usages interprétatifs, in N. Flaux, D. Stosic et C. Vet (éds.), *Interpréter les temps verbaux*, Berne, Peter Lang, p. 129-160.
- Sautot J.-P., Lepoivre-Duc S. (éds) (2013), *Le verbe pour exprimer le temps : Quels apports pour une rénovation de la didactique de la grammaire ?*, Grenoble, Lidil 47.
- Smith C. (1991), *The parameter of aspect*, Dordrecht, Kluwer.
- Somé P. (2019), *Comprendre les temps du français. Une approche instructionnelle*, Paris, Michel Houdiard Éditeur.
- Stanojevic V. (2009), Pour un modèle de description des temps verbaux du français intégrant trois paramètres, *Филолошки преглед XXXVI* 2, p. 199-209.
- Swart H. de (1998), Aspect shift and coercion, *Natural Language and Linguistic Theory* 16, p. 347-385.
- Tesnière L. (1959), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.

- Thelin N. B. (2016), *L'aspect, le temps et la taxis en français contemporain. Vers une sémantique de la perspective temporelle*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis.
- Touratier C. (1996), *Le système verbal français*, Paris, Armand Colin.
- Tournadre N. (2004), Typologie des aspects verbaux et intégration à une théorie du TAM, *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* XCIX-1, p. 7-68.
- Van Geenhoven V. (2005), Atelicity, pluractionality and adverbial quantification, in H. Verkuyl, H. de Swart et A. van Hout (éds), *Perspectives on aspect*. Dordrecht, Kluwer, p. 107-124.
- Vendler Z. (1967), *Linguistics in Philosophy*, Ithaca, NY, Cornell University Press.
- Verkuyl H. J. (1972), *On the compositional nature of the aspects*, Dordrecht, Reidel.
- Vet C. (1996), Aspect, anaphore et interprétation du discours, *Hermes, Journal of Linguistics* 16, p. 93-106.
- Vet C. (2002), Les adverbes de temps : décomposition lexicale et « coercion », in B. Laca (éd.), *Temps et aspect : de la morphologie à l'interprétation*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, p. 179-192.
- Vet C. (2008), Six traits sémantiques suffisent à décrire tous les temps du français, in M. Birkelund, M.-B. Mosegaard Hansen et C. Norén (éds.), *L'énonciation dans tous ses états : Mélanges offerts à Henning Nølke à l'occasion de ses soixante ans*, Berne, Peter Lang, p. 451-471.
- Vet C (2010), L'interprétation des formes composées du français, in N. Flux, D. Stosic et C. Vet (éds), *Interpréter les temps verbaux*, Berne, Peter Lang, p. 11-32.
- Vlach F. (1981), La sémantique du temps et de l'aspect en anglais, *Langages* 64, p. 65-79.
- Vogeleer S. (2007), La lecture habituelle : quantification, atélécité et nombre, *Verbum* XXIX 3-4, p. 259-272.
- Wagner R.-L., Pinchon J. (1962), *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.